



COMMUNE DE LES LAUBIES

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2024 - Budget EAU

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet www.les-laubies.fr.

Le budget primitif Eau Potable retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif eau 2024 a été voté le **04/04/2024** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

En section de fonctionnement, le budget primitif 2024- eau potable a été élaboré avec la volonté de :

- ✓ Maintenir un suivi rigoureux des dépenses de fonctionnement. Les niveaux de dépenses seront ajustés au plus près aux besoins générés par l'activité du Syndicat.
- ✓ Maintenir le ratio prix/qualité/services aux Communes.
- ✓ Ne pas augmenter les tarifs des abonnements et consommations

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des ventes d'eau, des abonnements et redevances, des prestations fournies à la population,
Les recettes de fonctionnement 2024 représentent **181 508,53** euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, l'entretien du réseau d'eau communal, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées.
Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent **181 508,53** euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 – Charges à caractère général	89 550,95	002- Résultat de fonctionnement reporté	136 108,53
012- Charges de personnel	22 000,00	70- Produits, services, domaine, ventes diverses	45 000,00
014-Atténuations de produits	5 000,00	75-Autres produits de gestion courante	400,00
65-Autres dépenses de gestion courante	500,00		
67-Charges exceptionnelles	2 000,00		
022- Dépenses imprévues	12 457,58		
Total dépenses réelles	131 508,53	Total recettes réelles	181 508,53
Charges (écritures d'ordre entre sections)			
023-Virement à la section d'investissement	50 000,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	181 508,53	Total général	181 508,53

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen et long terme (le renouvellement des réseaux d'eau, les grosses réparations des réservoirs, le renouvellement des compteurs de réservoirs...).

Le montant de la section d'investissement s'élève à **99 516,92 €** et s'équilibre comme suit :

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
001- Solde d'investissement reporté		001- Excédent brut reporté	47 516,92
21- Immobilisations incorporelles	40 000,00	021-Virement de la section de fonctionnement	50 000,00
23- Immobilisations corporelles	58 000,00	0 Hors équipement	2 000,00
020- Dépenses imprévues	1 516,92		
Total général	99 516,92	Total général	99 516,92

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- La réfection du réseau d'eau du Crouzet-plo
- La réfection du réseau d'eau d'Espeysses